



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Code:
DTSBVXUMZI



DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

EISMV/2025/I/0038

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar cherche un prestataire de service spécialisé dans la maintenance électrique liée aux bâtiments

L'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar est un établissement public international d'enseignement supérieur vétérinaires à vocation professionnelle, commune à quatorze (14) Etats membres. Elle a été créée en 1968 par la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'organisation commune Africaine et Malgache (l'OCAM).

Dotée de la personnalité internationale et de l'autonomie financière, l'EISMV bénéficie d'un régime financier spécial. Son instance suprême de décision est le Conseil d'administration constitué des ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays membres et qui se réunit annuellement.

Ainsi pour assurer de bonnes conditions de travail à son personnel, aux étudiants et à toute la communauté universitaire, l'EISMV cherche pour le compte de l'année 2026, un spécialiste dans le domaine de la réparation des pannes d'électricité, qui interviennent dans les blocs pédagogiques et administratifs.

De manière spécifique, les travaux de réparation consistent à :

- Procéder à la réparation de pannes électriques qui interviennent dans les blocs administratifs ; pédagogique ainsi que la cité des étudiants dans les trois (3) sites de l'institution ;
- Répondre à toutes les sollicitations de l'administration pour la réparation ou l'exécution de tous les travaux techniques concernant les domaines d'électricité ;
- Fournir les conseils nécessaires pour l'amélioration du circuit électrique et d'éventuelles installations de nouveaux appareils ;
- Exécuter toute autre tâche liée à domaine électrique non spécifiquement énumérées qui pourraient lui être demandées ;

Les prestations doivent être exécutées en respectant rigoureusement dans le cadre de l'exécution du marché, la procédure de réparation et de maintenance des biens de l'EISMV et des bonnes pratiques en la matière.



1. Obligation du prestataire

Conformément aux termes de références, le prestataire doit être disponible et disposé à assurer régulièrement ses prestations dans le cadre du présent marché.

L'organisation du travail et la fourniture des matériels de rechange (lorsqu'ils n'existent pas au magasin) incombent entièrement au prestataire au cours des travaux. Lesdits matériels doivent être réceptionnés par le service compétent et la réception doit être sanctionnée par un bordereau de livraison avant leur remplacement ou utilisation. Il doit donner une garantie pour les matériels remplacés.

Les anciennes pièces doivent être inventoriées et retournées à l'administration.

2. Profil du prestataire

Pour la présente consultation, il est fait appel à une Société de prestation compétente et expérimentée, spécialisée dans le domaine de l'électricité ayant capitalisé plus de trois (03) ans d'expérience et disposant d'une équipe qualifiée.

3. Modalité d'intervention

Le prestataire retenu devra signer avec l'EISMV un contrat d'un (01) an renouvelable sur la base d'une grille d'évaluation portant sur la satisfaction relativement à la qualité de service et au respect des engagements.

4. Composition des offres

Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement une partie technique de l'offre, une partie financière de l'offre et d'autres pièces.

La partie technique de l'offre comprend :

1. Une présentation complète de la société ainsi que la qualification de leurs personnels ;
2. Une Lettre de soumission précisant le prix de la prestation signée par la personne compétente ;
3. Trois attestations de prestations similaires réalisées datant d'au moins trois (03) ans.

La partie financière de l'offre comprend :

4. Une proposition détaillée de l'organisation du service (planning d'intervention, horaires, nombre et qualification des personnels) ;
5. Un coût mensuel hors taxes des prestations.

Les autres pièces de l'offre comprennent :

6. Un extrait de l'enregistrement ;
7. Une attestation de non faillite de moins de trois (3) mois ;
8. Un quitus fiscal de moins de trois (3) mois (original) ;



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR



9. Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de moins de trois (3) mois.
10. Une attestation de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) de moins de trois (3) mois.

N.B. En cas de manquement de l'une de ces pièces l'offre sera déclarée irrecevable, une visite des locaux peut être organisée à la demande du ou de la soumissionnaire.

5. Durée du contrat

Le contrat est d'une durée d'un (01) an renouvelable sous réserve d'une évaluation annuelle de performance satisfaisante du prestataire. Le démarrage de l'exécution des prestations de service est prévu pour le 1^{er} janvier 2026.

6. Soumission des offres

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28 novembre 2025 à 16heures** et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour prestataire de service spécialisé dans la maintenance électrique liée aux bâtiments** ».

Adresse : Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) - BP 5077 Dakar Fann ou par courrier électronique : **directiongenerale@eismv.org ou contact@eismv.org**.

Aucun dossier n'est recevable après la date limite.

Fait à Dakar, le 29 octobre 2025

Le Directeur Général

Professeur Yalacé Yamba KABORET